

Mandataires Judiciaires

Faorice Chrétien
François Charles Desprot
Michael Blanciy
Nicolas Flesch
Fabienne Jenner
Thibaut Jenner
Bruno Wolczak

Fabienne Jenner Nicolas Flesch Thibaut Jenner

Parc d'Activités d'Eckbolshelm 5 iue des Frères Lumière 67087 Straisbourg 7, +33 3 88 10 37 21 strasbourg@mj-synergie eu

https://www.mj-synergie.fr

Saint-Etienne
Bourg-en-Bresse
Strasbourg
Annecy
Roanne
Thonon-les-Bains
Annonay

Dossier: SAS CADDIE

ZA d'Eigen - rue du Canal - 67490 DETTWILLER

Liquidation judiciaire du : 27/06/2024 N/Réf. : LV/NGA/103913/SRE

Strasbourg, le 18 octobre 2024

[ENGLISH BELOW]

RECHERCHE DE REPRENEURS ACTIFS MOBILIERS, MATERIELS ET STOCKS

Dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de la :



Les offres devront être déposées ou envoyées à l'Etude :

MJ SYNERGIE - 5 rue des Frères Lumière 67201 ECKBOLSHEIM

Date limite de manifestation d'intérêt fixée au 8 novembre 2024 à 16h00.

Date limite de dépôt des offres fixée au 29 novembre 2024 à 16h00.

Madame, Monsieur,

Par jugement en date du 27 juin 2024, le tribunal judiciaire de Saverne a converti la procédure de redressement judiciaire ouverte le 28 mai 2024 à l'encontre de la SAS CADDIE, ZA d'Eigen rue du Canal, 67490 DETTWILLER en liquidation judiciaire et a désigné :

- Monsieur Jean DIEBOLT, en qualité de juge-commissaire,
- La SELARL MJ SYNERGIE, prise en la personne de Maître FLESCH aux fonctions de Liquidateur.

Dans le cadre de cette procédure, la cession des actifs mobiliers et du matériel détenus par la société CADDIE est mise en œuvre.

Afin de prendre connaissance de l'intégralité du dossier, nous invitons les candidats de nous manifester leur intérêt avant le 8 novembre 2024 à l'adresse strasbourg@mj-synergie.eu.

Des visites du site pourront être organisées à compter du 12 novembre 2024.

1. ACTIFS CONCERNES

La présentation des actifs à céder est téléchargeable sur le site <u>www.actify.fr</u>, rubrique « Actifs ».

Une présentation du site de la société CADDIE est également disponible.

Les actifs incorporels de la société CADDIE ne sont pas compris dans le périmètre de cette cession.

2. INFORMATIONS SUR LA PROCEDURE

A l'issue du délai de manifestation d'intérêt, des visites du site pourront être organisées en lien avec la société CLOSIT, 5 rue de Bâle 67540 OSTWALD.

La manifestation d'intérêt devra être accompagnée d'une présentation succincte des actifs susceptibles d'intéresser le candidat.

A l'issue des visites du site, les offres devront être soumises au soussigné avant l'expiration du délai de dépôt des offres, fixé au 29 novembre 2024 à 16h00.

L'offre doit être rédigée en français.

Elle devra comporter une description exacte et non équivoque des matériels et actifs mobiliers concernés par la reprise.

Le périmètre de l'offre pourra porter sur l'intégralité des actifs à céder ou sur une partie d'entre eux.

En cas de pluralité d'offres, le soussigné procèdera à une analyse en vue de s'assurer que les périmètres des offres réceptionnées sont compatibles et pourra, le cas échéant, proposer des modifications aux offrants.

Le règlement du prix proposé (TTC) sera sollicité auprès du ou des candidats dont l'offre aura été retenue.

Une requête sera ensuite déposée au juge-commissaire afin d'autoriser la/les cession(s),

En toute hypothèse, il est précisé aux candidats que la cession est nécessairement conditionnée à l'accord du juge-commissaire.

3. PRESENTATION DU REPRENEUR

Afin de pouvoir être étudiée utilement et considérée comme recevable, l'offre devra indiquer :

- 1) Les coordonnées du candidat (forme juridique, raison sociale, siège dirigeant, etc.) justifiées par :
 - Extrait kbis de la société de moins de 3 mois,
 - Statuts.
 - Liste actualisée des associés/actionnaires, avec répartition du capital social,
 - Copie d'une pièce d'identité en cours de validité s'agissant du dirigeant et de tout associé disposant de plus de 25 % des droits de vote ou du capital,
- 2) Périmètre de l'offre
- 3) Prix de cession étant précisé que ce prix s'entend HT.
- 4) Attestation de financement,
- 5) Justificatifs quant à l'origine des fonds vous permettant d'acquérir les biens étant précisé que les fonds doivent obligatoirement transiter par une banque française, ou d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Pour rappel, si la reprise de l'un ou l'autre des actifs vous intéresse, nous vous remercions de manifester votre intérêt à l'adresse <u>strasbourg@mj-synergie.eu</u> avant le 8 novembre 2024.

Je reste naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qu'il vous paraîtrait souhaitable d'obtenir.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Maître Nicolas FLESCH